

Conditions Générales de Vente

Préambule

EUROP SPORTS RECONVERSION, Association loi 1901 dont le siège Administratif est situé au 5, rue des Colonnes – 75002 PARIS, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 389 759 473 00025 (ci-après « ESR ») organise et dispense des formations professionnelles.

Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Île-de-France sous le n° 11782630375 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord spécifique réalisé avec le client.

Tous autres documents d'ESR, tels que prospectus ou catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait qu'ESR ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - Inscription

Les inscriptions sont prises en compte à réception d'une confirmation écrite indiquant les éléments de la prestation, permettant à ESR d'établir une convention simplifiée de formation professionnelle. Celle-ci devra être retournée à ESR par tous moyens, signée.

Pour les formations dispensées en visio ou en e-learning, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2 – Annulation – Report à l'initiative du Client, Abandon

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit à ESR.

Le client dispose de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer ESR par courriel avec accusé de réception à l'adresse 5 rue des Colonnes, 75002 PARIS reçu au plus tard vingt 20 jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de vingt 20 jours ouvrés et au moins quinze 15 jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation intégrant du e-learning), ESR facture 50 % des frais de stage à titre d'indemnité.

En deçà de quinze 15 jours ouvrés, ESR facture 100 % des frais de stage à titre d'indemnité. En deçà de cinq 5 jours ouvrés, pour les stages en présentiel ESR facture 100 % des frais de stage à titre d'indemnité et un forfait logistique de 70 €HT par jour.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement les frais de stage seront facturés à 100 % à titre d'indemnité ainsi que les frais logistiques supportés par ESR pour les stages en présentiel de 70 €HT par jour.

Le report d'une formation ou d'une session de formation ne donnera pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous réserve d'un engagement écrit du client sur la session suivante et à réception de la convention signée dans un délai maximum de 8 jours ouvrés.

En cas d'abandon de la formation en cours par le stagiaire, la facture établie en fin de formation tiendra compte des heures de formation réellement suivies.

3 - Tarifs - Paiement

Les tarifs sont affichés sur le site <https://www.esr.unfp.org/nos-formations/> à titre indicatif, et seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Les tarifs affichés comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant.

Devis et attestation : Pour chaque action de formation, un devis est adressé par EUROP SPORTS RECONVERSION au Client. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Après acceptation du client, par mail, une convention sera établie entre EUROP SPORTS RECONVERSION, l'OPCO ou le Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à EUROP SPORTS RECONVERSION par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail. A l'issue de la formation, EUROP SPORTS RECONVERSION remet une attestation de formation au Stagiaire.

Subrogation : En cas de subrogation de paiement conclu entre l'entreprise et l'OPCO, ou tout autre organisme, l'accord de financement de l'OPCO doit parvenir à ESR avant le 1er jour de la formation. Si ESR n'a pas réceptionné l'accord de financement, la participation du stagiaire à la formation sera reportée.

Les factures seront transmises par ESR à l'OPCO, ou toute autre entité, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement. ESR s'engage également à faire parvenir les attestations de présence aux OPCO, ou toute autre entité, qui prennent en charge le financement de ladite formation. En tout état de cause l'entreprise s'engage à verser à ESR le complément entre le coût total des actions de formations mentionnées aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou toute autre entité. ESR adressera à l'entreprise les factures relatives au paiement du complément. En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou toute autre entité, l'entreprise reste redevable du coût de formation non financé par l'OPCO.

Conditions de règlement : A l'issue de la formation, une facture sera adressée. Le règlement devra intervenir au plus tard 30 jours fin de mois suivant la date de facturation (Par chèque ou par virement).

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux légal, avec application d'une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L.441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard.

4 - Responsabilités - Indemnités

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'ESR ou des participants.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré ESR pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte qu'ESR ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - Droit de contrôle d'ESR sur le déroulé de la formation

ESR se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard dix 10 jours ouvrés avant la date prévue.

ESR se réserve le droit de modifier le format de réalisation de la session afin de préserver la qualité pédagogique et de passer une session à distance si le nombre de participants est jugé insuffisant.

ESR se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un formateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

ESR se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 – Procédure de réclamation

Les différentes parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité à tout moment d'adresser une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation ESR, ou de faire remonter tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Une telle réclamation peut être adressée à : Pascal Bollini, Directeur d'ESR, 5 rue des Colonnes - 75002 Paris.

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant dans les meilleurs délais.

7 - Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ESR ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite d'ESR ou de ses ayants droit.

8 - Références commerciales / Droit à l'image

Sauf mention expresse transmise à ESR par tout moyen écrit utile, le Client autorise ESR à faire usage de son nom et de son image à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit. Le Client consent à ce que ces références soient diffusées à titre gracieux par ESR sur son propre site internet et ses comptes de réseaux sociaux, ainsi que dans le cadre de présentations de son activité, à des fins de promotion et de communication interne et/ou externe.

9 - Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, seules les informations à caractère personnelles strictement nécessaires au traitement d'une inscription sont demandées et transmises aux services d'ESR.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Participant ou Client peuvent exercer leurs droits notamment d'accès, de rectification, de suppression, de restitution et d'opposition en consultant la politique de protection des données personnelles, disponible en adressant un courrier à l'adresse suivante : ESR – Protection des Données personnelles, 5 Rue des Colonnes – 75002 Paris.

10 - Loi applicable - Attribution de compétence

Le présent accord résultant de l'acceptation des CGV est régi par le droit français.

En cas de litige sur l'existence, l'interprétation ou l'exécution de l'une de ses stipulations, les parties tenteront d'y mettre un terme amiablement. À défaut d'accord amiable des parties, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour connaître du litige.

Toute inscription à un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.